

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 688

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , s'il y a lieu, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.